

LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE DPI (DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ) EN LIEN AVEC LE PROJET « MEDICOORDINATION »

Mots-clés : Ethique, protection des données du patient.

Résumé **de 250 mots**

Introduction Le dossier patient informatisé et l'échange d'informations entre acteurs de la santé se doit d'être opérationnel d'ici 2012 (stratégie eSanté de la Confédération). Sécurité de l'information, protection des données et principes éthiques jouent un rôle capital. **Objectifs** Il s'agit ici de mener une réflexion sur les principes éthiques et la protection des données en termes de recommandations qui seront émises dans le projet MediCoordination en tenant compte des travaux de la Confédération sur le plan juridique afin de proposer des solutions qui soient conformes aux normes éthico-légales de la protection des données du patient. **Méthodologie** Une fois les scénarios du projet Medicoordination et un cas utilisateur définis par les informaticiens, il s'agira de l'analyser sur le plan éthique et de la protection des données du patient. **Résultats** Investigation des lois déjà en vigueur en Suisse sur le plan de la protection des données du patient. Analyse des APDRG (=All patients Diagnoses Related Groups) qui mettent en lumière leurs faiblesses par exemple sur le plan humain (relation infirmier-ère-client-e : ex. la cliente dit « je suis moins essoufflée », aspects humains et éthiques bien montrés ici) qui n'est pas tenu compte dans les APDRG. **Conclusion** A partir des expériences réalisées avec les APDRG, il devient important de consigner au dossier patient informatisé des données objectives et des données subjectives sur l'évaluation du client tout en préservant la confidentialité des données ainsi que les principes éthiques. Ainsi, on évite de « chosifier » le client et on valorise toute l'activité infirmière.